

---

## Dossier de candidature

---

### Présentation générale (objectifs, historique, principales missions)

Les conseils de développement existent depuis la loi Voynet de 1999 sur l'aménagement du territoire qui impose aux Pays et Agglomérations de plus de 50 000 habitants de se doter d'une telle structure. Composés de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, ils ont été créés pour :

- Mener une réflexion en amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire
- Être force de propositions, laboratoires d'idées, rôle d'éclaireur et d'alerte
- Représenter un espace de dialogue, d'expression libre entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun
- Donner un avis sur les documents de prospective et de planification
- Promouvoir le territoire, sensibiliser la population et animer des réseaux d'acteurs
- Expérimenter des initiatives collectives, valoriser des projets citoyens
- Être identifié comme un espace d'écoute et de veille pour saisir les évolutions sociétales
- Représenter un maillon de la formation à la citoyenneté

Notre conseil de développement du Pays du Vignoble nantais a été créé en 2011. Il est rattaché au syndicat mixte du Pays du Vignoble nantais (collectivité locale).

*[Cf annexe n°1 : Carte du périmètre actuel]*

Depuis sa création, composé d'une assemblée bénévole d'environ 40 à 60 membres, dont 6 à 8 personnes sont membres du bureau, il a travaillé sur :

- L'aménagement commercial
- Les gens du voyage
- Le paysage et l'identité du Vignoble
- Les énergies renouvelables
- La mutualisation des 4 communautés de communes (2013-2014)
- Le développement des liens intergénérationnels
- Se loger et travailler dans le vignoble nantais : quel accueil durable et novateur pour les nouveaux actifs permanents et temporaires ? (auto-saisine n°1 – Avril 2019)
- L'accueil des entreprises innovantes sur le territoire (saisine du conseil de développement – mai 2019)

En octobre 2019, le conseil de développement du Pays du Vignoble a fait un large appel à la population et aux citoyens pour renouveler et diversifier ses membres. Tout habitant, pas nécessairement représentant associatif des différents milieux, pouvait se porter volontaire pour participer à ses travaux de réflexion.

Ce moment a représenté un tournant dans la vie de notre conseil de développement puisqu'il a permis d'accueillir de nouvelles personnes, provenant de nouveaux horizons, et en plus grand nombre.

Au sortir de la période COVID, une nouvelle dynamique était en marche avec le renouvellement du bureau, l'élection d'un nouveau président et l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission (rémunérée par la collectivité) dont le temps de travail est passé de 50% à 80%.

*[cf annexe 2 – article du HS&M du 23/11/23 sur le conseil de développement]*

## **Votre initiative** (décrivez votre initiative, son originalité et son utilité sociale ou citoyenne)

Depuis ce renouvellement, les membres du conseil de développement ont notamment été saisis par les élus locaux pour participer aux réflexions suivantes :

- Organisation d'ateliers de participation citoyenne dans le cadre de la révision du SCoT [Pays du Vignoble nantais]
- La démocratie participative sur la commune de Monnière [commune].

Mais fort de sa capacité à s'auto-saisir de thématiques qui ne sont pas de la compétence principale du bloc local [Pays – EPCI – communes] mais étroitement liées à la vie et aux préoccupations majeures des habitants, notre conseil de développement a pris l'initiative de mobiliser ses membres et/ou la population pour travailler sur les deux sujets suivants :

- Quelle politique publique de santé locale pour le territoire ? (auto-saisine n°2 – janvier 2022)
- Quelle politique de l'eau sur le territoire ? (auto-saisine n°3 – mai 2023)

## **Travaux sur la santé**

### Méthodologie

Muni d'une lettre de cadrage validée par les élu.es (cf annexe n°3), un groupe de travail de 10 à 14 volontaires parmi les membres du conseil de développement s'est constitué. Composé de profils différents, et pas uniquement issus du milieu de la santé, il représente la diversité de la population du territoire.

Ce groupe s'est réuni une dizaine de fois entre janvier 2022 et mars 2023 pour débattre sur les différents axes de la politique publique de santé de notre territoire. Il a également rencontré divers acteurs importants dans le domaine de la santé (Communauté professionnelle territoriale de santé du territoire, CLIC, médecins, etc.), visité la maison des adolescents située à Aigrefeuille-sur-Maine et participé à de la recherche documentaire.

### Résultats

Tous les éléments de connaissances qui ont émergé grâce au partage de savoirs et de points de vue et grâce aux rencontres variées, ont été consignés dans un rapport écrit, auquel chacun a pris sa part, décrivant la situation actuelle, apportant des éléments de prospective notamment sur l'offre de soin, soulignant les enjeux pour notre territoire en matière de santé et en conclusion, invitant les élus locaux à s'engager vers la signature d'un contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé.

Ces travaux ont été présentés à étapes régulières aux élus locaux : d'abord en mai 2022 (phase intermédiaire) puis entre juin et septembre 2023, une fois le diagnostic rédigé et édité (annexe n°4). Ces derniers ont montré un intérêt certain pour le sujet et ses enjeux et ont relevé la qualité du travail fourni. Toutefois, à ce stade, ils ne sont pas encore prêts à s'engager à brève échéance sur un contrat local de santé. En revanche, l'ARS, la préfecture et le député, sensibilisés à nos travaux, sont prêts à soutenir ce projet.

Le groupe de travail « santé » se réunit de nouveau le 17 janvier 2024 pour envisager la suite de son action à la fois en direction des élus mais également en direction de la population.

## **Travaux sur l'eau**

En 2022, lors des ateliers citoyens sur le SCoT, bien que ce ne soit pas le sujet, la thématique de l'eau revenait systématiquement dans les discussions, preuve d'une forte préoccupation des habitants sur la question et d'un fort besoin d'en parler. Le conseil de développement s'est donc naturellement auto-saisi de ce sujet.

### Méthodologie

L'intuition de départ était : il faut inviter l'ensemble de la population du vignoble nantais (et pas seulement les membres du conseil de développement) à réfléchir sur ce sujet (qui est en fait complexe) et il faut commencer par des ateliers où chacun pourra apporter sa part de connaissances et pourra en même temps apprendre en mode participatif.

Sur la base d'une nouvelle lettre de cadrage (cf. annexe n°5), c'est ainsi que trois « *samedis matin de l'eau* » ont été organisés les 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2023 dans 3 lieux représentatifs du territoire (nord, centre et sud). Sous forme d'ateliers avec des modes d'animation dynamique, les trois séances ont permis de traiter trois axes de la politique de l'eau appliquée au territoire : 1. « Notre eau » à l'état naturel ; 2. L'eau potable ; 3. Le traitement des eaux usées et les eaux de ruissellement (Cf. annexes n° 6, 7 et 8).

### Résultats

Ces ateliers, préparés en amont par un comité de pilotage d'une dizaine de membres du conseil de développement, ont réuni au total une cinquantaine de citoyen.ne.s.

La matière obtenue lors de ces échanges issus de l'intelligence collective est en cours d'écriture par les membres du comité de pilotage.

Elle doit être enrichie par de l'apport documentaire, des témoignages d'experts, des visites de terrains, etc. Le comité de pilotage, déjà élargi avec de nouveaux participants issus des « *samedis matin de l'eau* » ayant envie de s'investir et de participer à la co-construction du projet, se réunit le 15 janvier 2024 pour définir en ce sens la feuille de route pour l'année 2024.

Objectif : écrire un diagnostic sur la politique de l'eau sur notre territoire compréhensible par tous (dont adaptation pour les personnes en situation de handicap) et accessible à l'ensemble des habitants pour l'été 2024, le partager avec les élus et les grands acteurs institutionnels concernés, puis mettre en place un plan d'action.

## **Le public concerné** (qui sont les bénéficiaires de votre action, profil de la population ciblée, nombre de personnes touchées par votre action ?)

Le conseil de développement est un organe qui a vocation à rassembler un maximum d'habitants du territoire, représentant au mieux la typologie de la population du Pays du Vignoble nantais.

Les habitants rejoignent le conseil de développement en fonction des thématiques qui les intéressent. C'est pourquoi, un important travail sur la stratégie de communication est réalisé en amont du lancement des projets de manière à pouvoir toucher toute la population, notamment les actifs, les femmes, les jeunes, et les personnes plus éloignées de la vie publique locale.

Pour cela, nous nous appuyons sur la presse locale, les bulletins municipaux, les sites internet et réseaux sociaux des communes, etc. mais aussi sur le bouche-à-oreille.

Pour les travaux de réflexion sur l'eau, 41 nouvelles personnes ont participé à au moins un « samedi matin de l'eau », représentant bien le territoire tant du point de vue géographique que de l'équilibre homme/femme. Concernant la typologie par âges, 20% représentent les [21-40 ans], 29% les [41-60 ans] et 51% les [60 ans et +].

La dynamique est lancée. L'envie est là. L'objectif est de capitaliser sur les énergies naissantes et à les démultiplier.

En parallèle, le conseil de développement essaie de toucher plus particulièrement les jeunes. Une action en direction d'un lycée d'enseignement professionnel est en cours, visant à sensibiliser les lycéens de l'établissement à l'engagement citoyen via le conseil de développement et notamment sa réflexion sur l'eau.

## **Votre rayon d'action** (sur quel territoire s'étend votre action et a-t-elle vocation à s'étendre davantage ?)

Le rayon d'action du Conseil de développement du Pays du vignoble nantais, lui-même constitué de deux intercommunalités : la communauté de communes Sèvre et Loire (11 communes – 49 520 habitants en 2021 – 276 km<sup>2</sup>) et la communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine Agglo (16 communes – 56 813 habitants en 2021 – 309 km<sup>2</sup>), soit au total 27 communes, 106 333 habitants et 585 km<sup>2</sup>.

Les sujets choisis en auto-saisine sont traités par les groupes de travail à l'échelle du Pays (sur la santé et l'eau notamment) et nécessitent ensuite de « rentrer » dans les circuits de décisions de ces collectivités pour être présentés et partagés avec le plus grand nombre d'élus (bureau et comité syndical -voire conférence des maires- du Pays du Vignoble nantais, bureaux et conseils communautaires de chaque EPCI, voire conférences des maires de chaque EPCI)

Lorsque ce sont les EPCI qui nous sollicitent pour des avis, ce sont prioritairement les membres du conseil de développement habitant ces EPCI qui sont mobilisés et leur réflexion est bien-sûr circonscrite à l'échelle de l'EPCI demandeuse.

De manière plus générale, le conseil de développement du Pays du Vignoble nantais fait partie du Réseau44 des conseils de développement. A ce titre, il participe activement aux rencontres inter-conseils de développement du réseau et à ses projets transversaux (exemple en 2023 « *La participation citoyenne sauvera-t-elle la démocratie ?* »).

Selon les thématiques, à terme, il est possible que des rapprochements s'opèrent pour mener des actions en commun avec d'autres conseils de développements voisins.

## Les retombées ou effets attendus ou obtenus

Toutes ces démarches, mobilisant des citoyens autour de problématiques qui les touchent au quotidien, visent à :

- Renforcer l'implication des habitants dans la fabrication des politiques publiques qui les concernent directement, en misant sur la connaissance. Par exemple, bien comprendre le fonctionnement des écosystèmes de la santé ou de l'eau à l'échelle du territoire permet de mieux en partager les enjeux, de mieux comprendre les décisions que les décideurs peuvent être amenés à prendre mais permet surtout de contribuer, en amont, à éclairer les décideurs publics avant qu'ils n'actent définitivement leurs choix.
- Offrir des espaces d'expression libre au sein de groupes de travail, tout en insufflant la culture du débat démocratique ouvert, contradictoire, favorisant la recherche du compromis.
- Acculturer les habitants au fonctionnement des institutions locales (Mairies, EPCI, Pays, etc.)
- Sur l'exemple de la problématique autour de l'eau, face à une raréfaction annoncée de la ressource du fait du dérèglement climatique, la finalité du projet est d'embarquer dans le même sens les citoyens, les élus et tous les acteurs concernés afin d'éviter tout radicalisme et tout conflit qui pourrait basculer dans la violence (à l'image des affrontements à Sainte Soline).
- Montrer aux élus locaux (acteurs de la démocratie représentative), que les citoyens, de manière objective et constructive, peuvent contribuer au débat démocratique et à l'intérêt général en nourrissant la réflexion des assemblées délibérantes.

A ce jour, s'agissant des travaux autour de la problématique de la santé, les retours des participants au groupe de travail sont très positifs. Selon quelques verbatim recueillis ici et là, chacun a trouvé les échanges très intéressants, voire-même « *les débats passionnants* ». D'ailleurs les membres du groupe de travail, toujours motivés, se sont largement fidélisés et impliqués au fil du temps. Si, au début, chacun a pu se demander « *mais à quoi toute cette réflexion va servir ?* », désormais le groupe est fier d'avoir pu produire un document sérieux et instructif, dont les alertes et les préconisations sont maintenant bien connues et entendues par les élus locaux et les acteurs institutionnels concernés. Le triptyque « apprendre, transmettre et agir collectivement » apparaît comme un véritable moteur de l'engagement citoyen. Participer au continuum démocratique capable de faire bouger les lignes de la démocratie représentative procure un fort sentiment d'utilité et apparaît comme une véritable source de satisfaction pour les citoyens et l'action du conseil de développement.

S'agissant des travaux autour de la problématique de l'eau, le retour d'expérience des « *samedis matin de l'eau* » est également valorisant. Globalement, les participants ont trouvé les ateliers « *très utiles* », « *très instructifs* », « *très plaisants* ». Chaque séquence a créé l'envie d'« *aller plus loin* » et même, plusieurs nouvelles personnes ont souhaité poursuivre l'aventure en rejoignant le comité de pilotage afin d'apporter leur contribution à la suite de la démarche. Tous sont en attente des synthèses écrites issues de chaque atelier. A cet effet, un espace de ressources en ligne a été mis en place, permettant également de partager de la documentation.

Enfin, quels que soient les sujets traités et le format d'animation utilisé, la richesse des débats est indéniable. Dans le respect de la charte d'engagement du conseil de développement (cf annexe n°9), ces échanges sont parfois vifs et contradictoires mais ils permettent toujours, individuellement et collectivement, de progresser dans la connaissance et la recherche de la compréhension de l'autre.

Au fil des différentes réunions, il apparaît clairement, de la part des habitants, un fort besoin d'expression et de rencontre, une envie d'apprendre et de comprendre et enfin un besoin d'agir pour le territoire et l'intérêt général.

Tout cela participe de la démocratie locale. Le conseil de développement, par son action, les énergies et les compétences qu'il mobilise, entend continuer à l'animer et la faire vivre.

## Vos soutiens

Sur le plan institutionnel, le conseil de développement est porté par le syndicat mixte du Pays du Vignoble nantais. Ce dernier met à disposition du conseil de développement ses locaux, une chargée de mission professionnelle à 80% (chargée d'animation et de coordination) et un budget annuel de fonctionnement de 4 000 €.

Les communes membres du Pays prêtent également leurs salles municipales gratuitement pour des réunions ou des événements.

Sur le plan financier, le Conseil départemental de Loire-Atlantique verse une subvention de 6 000 €/an au Pays du Vignoble nantais pour participation au coût de rémunération de la chargée de mission.

\*\*\*

Annexe 1 : Cartographie du Pays du Vignoble nantais



## DÉMOCRATIE. Cette assemblée de citoyens en plein développement

Relancé après la crise sanitaire, le conseil de développement du Vignoble nantais, réunissant des citoyens de tous horizons, s'est emparé de nombreux sujets du territoire (santé, logement, climat...). Un travail de diagnostic pour éclairer les habitants, mais aussi de propositions pour les élus. L'instance tiendra son assemblée générale le mercredi 29 novembre à Clisson. L'occasion de faire le point.

**VIGNOBLE NANTAIS.** C'est une instance qui ne bénéficie pas de la notoriété proportionnelle à son action. Le conseil de développement dans le Vignoble nantais est pourtant un organe obligatoire depuis la loi Voynet pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Traduisant l'objectif de démocratie participative voulu par le texte. En effet, ils sont désormais 47 membres à participer à ses travaux, dont deux tiers d'hommes.

Un effectif en progression ces dernières années. « On continue de recruter, lance Dominique Diversay, son président. Plus des gens prendront possession des enjeux du territoire, mieux ce sera pour la démocratie ». Une recrudescence constatée lors des matinées de l'eau organisées cet automne à raison d'un samedi par mois : « on a une trentaine de participants en moyenne à chaque fois, qui s'intéressent à cet enjeu, dont la plupart ne connaissait pas le conseil de développement et qui, du coup, y adhère »,

indique le responsable, fier que cette initiative ait reçu les salutations du directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

### Une instance très active

L'instance n'a jamais été aussi active. Outre l'eau, la santé, l'habitat, le climat, ou encore l'aménagement du territoire sont quelques-uns des thèmes variés étudiés par sous groupe. « Rien que partager les savoirs entre citoyens est une marque de démocratie », ajoute Marie-Lou Akeroyd, chargée de mission sur ce conseil de développement.

Chacun des référents des dossiers en cours effectuera un rapide état des lieux lors de l'assemblée générale qui se tiendra le mercredi 29 novembre, à partir de 19h au Cercle Olivier de Clisson. « L'idée n'est pas de chercher à prendre une quelconque place aux élus, ni de faire des débats entre anti et pro, mais d'agir pour l'intérêt général, en établissant des diagnostics et en participant à la réflexion des collectivités », résume Dominique Diversay, dont l'instance a rejoint le réseau de Loire-Atlantique du département, qui en compte une douzaine.

### De nombreux sujets étudiés

Son rôle ne se résume qu'à être commentateur. Le conseil de développement a, à plusieurs reprises, apporté sa pierre à l'édifice : ne serait-ce que pour la révision du schéma de cohérence territoriale où il a fait ajouter la notion de "paysage" et obtenu la possibilité d'émettre pendant l'enquête publique, un avis, au même titre que les personnes



Dominique Diversay, président du conseil en développement, et Marie-Lou Akeroyd, chargée de mission.

publiques associées. « Sur le logement, on avait, depuis quelques années, alerté sur les difficultés à trouver un bien sur notre territoire. Et que cela allait créer des problèmes pour les entreprises à recruter », ajoute celui qui n'est pas mécontent non plus que le conseil soit à l'initiative de la possible écriture d'un contrat local de santé avec les élus pour qu'ils s'emparent avec les professionnels de leur maintien sur un territoire en progression démographique. L'instance a aussi été sollicitée par la commune de Monnières pour proposer des solutions dans l'amélioration de ses pratiques de démocratie participative, qui s'essoufflent dans ce second mandat.

### Une conférence sur la résilience

De tout cela, il en sera question à la fin du mois à Clisson. Une soirée à laquelle tout le monde peut participer. D'ailleurs, elle proposera une table ronde sur la résilience de terri-

toire. L'entrepreneur de la Haye-Fouassière, Sébastien Bolle, président de l'association Rose2d, viendra parler des outils que le territoire possède, pour affronter les crises majeures. Avec Laurent Maldelar, adjoint à Clisson, et Maurane Kempf, chargée de mission, qui aborderont l'agenda 2030, mis en place pour tenter d'atténuer le dérèglement climatique. Mais aussi Stéphane Hureau et Bernard Michelet qui présenteront, eux, des Cigales, groupes de citoyens qui aident à l'investissement dans des projets de développement durable. Et enfin, Anne Dessen, à l'initiative des ateliers de Repair café (réparation de matériels électroménagers) sur le Vignoble nantais. Des citoyens engagés, comme ceux du conseil de développement.

● Laurent FORTIN

■ Conseil de développement, assemblée générale, mercredi 29 novembre, à partir de 19h, au Cercle Olivier de Clisson. A l'ordre du jour, rapport d'activité et conférence ouverte à tous.

Annexe 3 : Lettre de cadrage de l'autosaisine n°2 « Quelle politique de santé publique locale pour le territoire ? »



Auto-saisine n°2

Janvier 2022

## Quelle politique publique de la santé sur le territoire ?

**La politique de santé relève globalement de la compétence de l'État (Agences régionales de la santé, assurance maladie, ...)**

Cependant, en pleine pandémie de COVID, les communes ont été amenées à s'investir en urgence, et chacune de leur côté, dans un champ qui n'est initialement pas le leur :

- Achats de masques
- Campagnes de prévention
- Centres de vaccination
- Démarches auprès des plus fragiles

**Or, le domaine social et médico-social, qui rejoint celui de la santé, participe à la vie des territoires et peut en constituer un atout. Comment le bloc local du Pays du Vignoble Nantais peut-il donc être pro-actif et innovant en matière de santé publique locale afin de :**

- Lutter contre le risque de désertification médicale ?
- Améliorer l'accès aux soins pour celles et ceux qui en sont le plus éloignés géographiquement et socialement ?
- Innover pour améliorer la politique de prévention et lutter contre le non-recours aux soins ?

Le Conseil de développement propose donc de s'auto saisir de cette problématique et d'amorcer une réflexion permettant au comité syndical et aux EPCI de **définir une politique publique de santé partagée, harmonisée et cohérente, en faveur de l'accès aux soins sur le territoire**, en s'appuyant sur l'Agence régionale de la Santé (ARS), sur les professionnels de santé locaux et sur les élus municipaux.

Cette étude se déclinerait en trois grandes parties :

### I. État des lieux de l'offre de santé

Création d'une cartographie de l'offre de santé du territoire, au regard de la typologie de la population actuelle et à partir de données disponibles auprès de l'ARS, de l'AURAN, etc. Une rencontre avec l'ARS serait ainsi prévue et le Conseil de développement souhaiterait y inviter les adjoints aux affaires sociales ainsi que les techniciens en charge de l'action sociale.

### II. Analyse des enjeux

Compte de tenu de l'évolution tendancielle de la démographie locale, analyse des besoins futurs en offre de soin, en structures et/ou établissements, en s'appuyant sur la participation des acteurs du territoire : médecins, praticiens, responsables d'établissements et adjoint.es aux affaires sociales.

### III. Plan d'action, en fonction des orientations prises par les élus



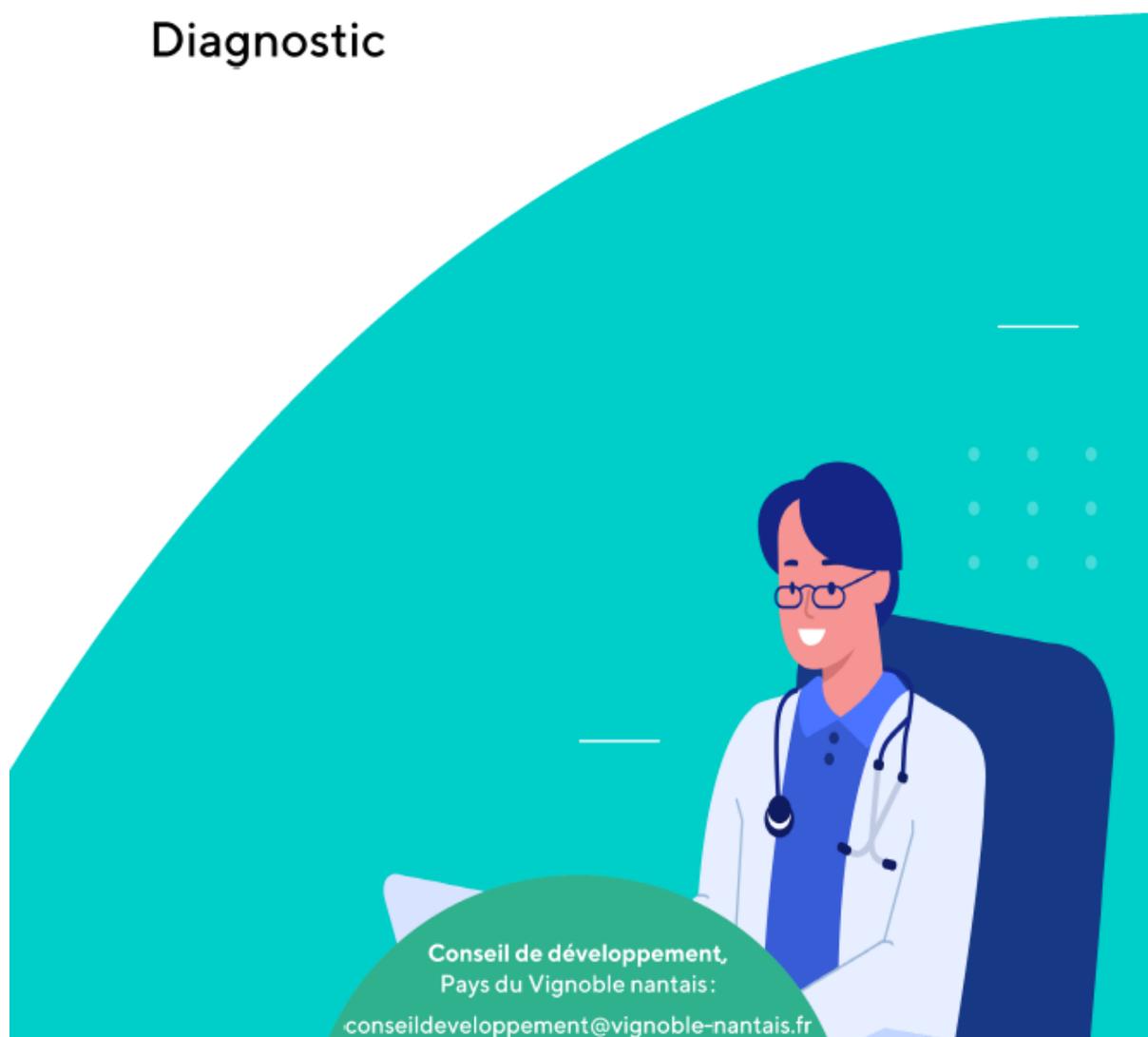
PAYS DU  
**Vignoble  
nantais**

AUTOSAISINE N°2

Janvier 2022 - Mai 2023

# Quelle politique publique de santé locale pour le territoire ?

## Diagnostic



Conseil de développement,  
Pays du Vignoble nantais:  
[conseildeveloppement@vignoble-nantais.fr](mailto:conseildeveloppement@vignoble-nantais.fr)



Auto-saisine n°3

Janvier 2023

## **Quelle politique de l'eau sur le territoire ?**

### **LETTRÉ DE CADRAGE**

**La politique de l'eau relève de nombreux acteurs sur le territoire et l'eau fait l'objet de nombreux usages.**

L'ensemble poursuivant des logiques, voire des objectifs, parfois contradictoires.

Or, l'eau est une ressource précieuse, dont la quantité disponible et la qualité s'amoinissent :

- L'été a été marqué par des canicules à répétition ;
- La sécheresse longue et tenace a placé le bassin de la Sèvre Nantaise en état d'alerte renforcée jusqu'à début novembre, après avoir passé l'été en état de crise ;
- L'Etat écologique des masses d'eau superficielle est médiocre dans le Pays du Vignoble nantais ;
- L'augmentation des températures prévue entre +2 et +6°C selon les rapports va tendre drastiquement la situation dans les prochaines années.

Ces constats ont traversé toutes les thématiques soumises à la réflexion des participants aux ateliers des 11, 12 et 18 octobre 2022 organisés pour la révision du SCoT, soulevant de fortes préoccupations.

Comment :

- Le bloc local du Pays du Vignoble Nantais peut-il se saisir de cette problématique de l'eau qui concerne tout le monde, en s'appuyant sur le conseil de développement ;
- Afin de partager l'ensemble des enjeux avec les acteurs et usagers de l'eau et créer une dynamique de territoire permettant de proposer et mettre en œuvre des solutions qui fassent consensus ?

Cette étude se déclinerait en trois grandes parties :

#### **I. Diagnostic (état des lieux et analyse des enjeux)**

L'élaboration de ce diagnostic pourrait s'appuyer sur :

- o L'analyse de documents déjà existants (docs d'urbanisme, publications institutionnelles, scientifiques...)
- o Regards croisés d'experts parmi les grands acteurs de l'eau au travers de rencontres, conférences, témoignages...
- o Regards croisés d'experts de l'eau selon son usage (industriel, agricole, domestique, loisir...) également au travers de rencontres, conférences, témoignages...

#### **II. Axes stratégiques**

A la lumière des enjeux majeurs qui auront été repérés, les élus du Pays du Vignoble nantais, en fonction de leur capacité à agir, sont amenés à définir les axes stratégiques et suivre l'exécution des actions sur lesquels le conseil de développement sera fondé à formuler des propositions.

#### **III. Plan d'action, en fonction des orientations prises par les élus**

## LE PALLET

# DÉBAT. 25 habitants participent au premier atelier sur l'eau

Le Conseil de développement du Vignoble nantais s'empare d'une réflexion autour de l'eau sur le territoire. Le premier des trois ateliers ouverts aux habitants a eu lieu samedi dernier. Il a réuni 25 personnes.

Le Conseil de développement du Pays du Vignoble Nantais, instance de réflexion ouverte à la société civile, organise trois matinées ouvertes au public, au cours desquelles les citoyens sont invités à réfléchir et à s'exprimer sur un état des lieux de l'eau dans le Vignoble nantais. L'objectif étant d'échanger librement sur les questions des ressources naturelles, eaux potables, eaux non traitées, etc.

En effet, l'eau, élément indispensable à la vie, utile à tous et consommée par chacun, devient une question majeure. Outre l'appel à la sobriété, peu de

personnes connaissent le fonctionnement de l'écosystème de l'eau, ni même son état des lieux dans leur bassin de vie. C'est pourquoi le Conseil de développement du Vignoble Nantais propose aux citoyens de se réunir pour en échanger, apprendre et co-construire ensemble, dans le but de mieux comprendre les enjeux globaux de la politique de l'eau sur le territoire et de pouvoir ainsi mieux participer à la gestion de cette ressource vitale qui va devenir rare.

### Rédaction d'un diagnostic à l'été 2024

L'objectif final de ces divers échanges est d'aboutir à la rédaction d'un diagnostic sur la politique de l'eau du territoire à horizon été 2024, avant de passer à un plan d'action concret. Les organisateurs se laissent quelques mois pour réaliser et finaliser la consolidation des éléments partagés lors de ces trois réunions. « Ces samedis matin de l'eau vont permettre d'être force de proposition, afin d'apporter des solutions aux décideurs », explique Isabelle Recalt, référente du groupe de pilotage qui précise également que : « ces rencontres permettent le partage de connaissances, une capacité d'expression de chacun ainsi qu'un apprentissage ».

### Cinq questions soulevées

Le premier atelier qui s'est tenu le 21 octobre au musée du Vignoble Nantais au Pallet, a réuni 25 participants, en plus



Les participants au premier samedi matin de l'eau qui s'est tenu au Pallet, le 21 octobre dernier.

des cinq organisateurs (Dominique Diversay, président du Conseil de développement, Isabelle Recalt, référente du groupe de pilotage, Frédéric Gallais et Jean-Pierre Maillard, deux membres très actifs au sein du comité de pilotage et Marie-Lou Akeroyd, chargée d'animation du Conseil de développement).

Au total ce matin-là, cinq questions ont été soulevées et traitées par les cinq groupes, chacun composé de cinq citoyens : quelles sont les ressources naturelles sur notre territoire ? Quelles sont leurs fonctions ? En quelle quantité sont-elles disponibles ? Qui les gère ? Qui les utilise ?

Les nombreuses idées qui sont ressorties de ces échanges ont pu être restituées oralement en fin d'atelier par les organisateurs, à l'ensemble des participants. La création

d'une médiathèque sur le sujet de l'eau a même été suggérée par une citoyenne d'environ cinquante ans, qui propose que chacun partage par ce biais, des documents intéressants dont il a connaissance.

### Deux autres ateliers

Les organisateurs ont veillé à favoriser des échanges constructifs dans un cadre bienveillant et ont souligné « les connaissances avérées des participants présents ce jour-là, sur le sujet de l'eau ».

Deux autres ateliers sont prévus sur le même format de 10 h à 12 h, le samedi 18 novembre au Loroux-Bottereau et le samedi 16 décembre à Gorges.

■ Inscriptions : <https://framaforms.org/inscription-quelle-eau-pour-de-maln-1688655520>.



Les organisateurs des samedis matin de l'eau.

Annexe 7 : « Samedi matin de l'eau » du 21 octobre 2023 au musée du Vignoble nantais, le Pallet



Annexe 8 : « Samedi matin de l'eau » du 16 décembre à la mairie de Gorges

